

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	NO -11
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	N. III.
Construction d'un ensemble immobilier su	r deux niveaux de sous-sol au 142/146 rue Bicêt	re a L Hay-les-Roses.
2 Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Gambetta lle de France	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M Jonathan CENCE	
RCS / SIRET 4 2 0 3 6 0 0	9 1 0 0 0 1 1 1 Forme juridique	SAS
KC3/3IKLI 4 2 0 3 0 0 0	7 Tomic joining	
loigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 12 dimensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	
Catégorie 17.b	Dispositif de captage des eaux souterraines dar de prélèvement supérieure à 200 000 m3 par a provisoire.	
	Projet soumis à Autorisation Environnementale 1.1.2.0 (A) et 1.1.1.0 (D)	temporaire au titre des rubriques IOTA
to a rather and the sign	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	ı formulaire
	t <mark>uels travaux de démolition</mark> euble de 45 logements collectifs avec des espac sera édifié de R+2 à R+3 sur deux niveaux de sc	
Les bâtiments existants (logements individ	luels et leurs annexes) seront démolis afin de co	nstruire le bâtiment.

4.2 Objectifs du projet
Le projet a pour objectif de réaliser de nouveaux logements collectifs.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Dans sa phase travaux, le projet générera une activité de chantier pour la réalisation du bâtiment et des sous-sols. La durée total des travaux est estimée à environ 20 mois.
Au vu des investigations réalisées, la qualité des sols restant en place à l'issue de l'aménagement est compatible avec l'usage futur. Le projet générera des déblais pour la réalisation de l'infrastructure. D'après le diagnostic environnemental, les déblais pourront-être évacués en filière ISDI.
De plus, un rabattement temporaire (environ 6 mois) de la nappe du brie sera nécessaire afin de réaliser les niveaux de sous-sol. Le débit sera compris entre 85 et 100 m3/h selon la perméabilité réelle des terrains et le régime hydrogéologique de la nappe.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Dans sa phase d'exploitation, le projet sera constitué de 45 logements collectifs ainsi que deux niveaux de sous-sols à usage de parking. Ces derniers seront rendus intégralement imperméables vis à vis de la nappe jusqu'à la cote décennale et suffisamment limensionnés pour résister aux sous-pressions hydrostatiques.

La décision de l'autorité environnem Le projet est soumis à Autorisation Env suivantes : 1.1.1.0 pour la réalisation du dispositif o 1.1.2.0 pour le prélèvement dans la nap		risation(s). ature IOTA, concernant les rubriques
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation 142/146 rue Bicêtre à L'Haÿ-les-Roses (94)	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	35'52"E Lat. 48°77'81"N '_"_ Lat°'"'_"_ Lat°'"_
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	projet et	Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Parc des lilas" située à environ 1,8 km à l'Est du site d'étude.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	La commune de l'Haÿ-les-Roses n'est pas concernée par un APB.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le projet est concerné par le PPBE du Val de Marne et est situé à proximité de l'autoroute A6 classée en catégorie 1. Cependant d'après la note acoustique le projet n'est pas situé dans une zone affectée par le bruit Il est donc prévu un isolement des façades de 30 dB
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	Le projet n'est pas situé dans un tel site ou dans sa zone tampon

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le projet n'est pas situé dans l'emprise du zone humide d'après la cartographie de la DRIEE Île-de-France.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		La commune de L'Haÿ-les-Roses est concernée par : - Le PPRN "Inondation et coulée de boue par ruissellement en secteur urbain", prescrit le 09/07/2001 - Le PPRN "Mouvement de terrain par affaissement et effondrement", prescrit le 01/08/2001 - Le PPRN "Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des terrains", approuvé le 21/11/2018 Les études géotechniques n'ont pas mis en évidence la présence d'argiles au droit des sous-sols, le risque mouvement de terrain ne concerne donc pas le projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Le projet ne se situe pas sur un site BASOL. L'étude de pollution a mis en évidence que les terres présentes sur le site ne sont pas polluées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	×		Le projet est situé dans l'emprise d'une ZRE pour la nappe de l'Albien. Le projet n'affecte toutefois que la nappe superficielle, qui ne fait pas partie de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	Le projet n'est pas situé dans l'emprise d'un périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le projet se trouve à 11 km de la ZPS "Sites de Seine Saint Denis".
D'un site classé ?		X	Le site classé le plus proche est le Parc de Sceau à environ 4 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		En phase chantier, la réalisation des niveaux de sous-sol en fouille ouverte nécessitera un dispositif de rabattement de nappe temporaire pouvant générer un débit d'exhaure compris entre 85 et 100 m3/h selon la période, soit un volume compris entre 370 000 et 440 000 m3. La nappe du brie est concernée. L'Annexe 8 présente l'étude de Niveau des Plus Hautes Eaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Les prélèvements réalisés dans la nappe du brie seront provisoires et n'auront donc aucun impact à long terme sur les masses d'eau souterraines.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		L'opération de terrassement pour la réalisation de deux niveaux de sous-sol va générer des déblais, ceux-ci seront acheminés vers des centres d'enfouissement adaptés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			Le site est actuellement occupé par des logements individuels. Le projet prévoir la création de jardins sur près de 50% de sa surface, et de toitures végétalisées. Il améliore donc la qualité environnementale du site.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	Le projet se trouve à 11 km de la ZPS "Sites de Seine Saint Denis".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Le projet est situé dans une zone urbaine.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Le projet se situe en dehors d'une zone réglementaire du PPRT. Cependant une canalisation de matière dangereuse (gaz) est située à 700 m au Sud du projet. La canalisation de gaz est éloignée du projet (600 m), le risque transport de matière dangereuse ne concerne donc pas le projet.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - mouvement de terrain dû à la sécheresse et la réhydratation des sols - transport de matière dangereuse (gaz) D'après l'étude géotechnique il n'y a pas d'argile au niveau des sous-sols, le risque mouvement de terrain ne concerne donc pas le projet. La canalisation de gaz est éloignée du projet (700 m), le risque transport de matière dangereuse ne concerne donc pas le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Toutes les mesures seront prises sur le chantier afin d'éviter les pollutions accidentelles de la nappe. La zone de chantier sera protégée et toutes les mesures seront prises pour se prémunir des risques sanitaires. D'autre part, la société Gambetta s'engage à réaliser un chantier propre.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Pendant la phase d'exploitation, le projet engendrera des déplacements sur les voies de communication en bordure du site.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		En phase chantier, le projet sera source de bruit de manière temporaire et uniquement en période diurne. La société s'engage à réduire les bruits causés par le chantier afin de ne pas déranger les riverains. En phase d'exploitation, le bâtiment créé est à usage d'habitation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Compte tenu de son usage (habitations), le projet ne génère pas de nuisances olfactives
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		En phase chantier, le projet pourra être source de vibrations. En phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Compte tenu de son usage et de sa situation, le projet n'émet pas ou n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		En phase de travaux, afin de limiter l'émission de poussières et autre rejet dans l'air, les zones de stockage seront couvertes et les bacs de stockage fermés. De plus, un arrosage des pistes de chantier pourra être réalisé pour éviter l'émanation de poussières en période très sèche. En phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de rejet dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		En phase chantier, le rabattement de nappe engendrera temporairement des rejets d'eaux d'exhaure à un débit compris entre 85 et 100 m3/h. Ces rejets seront dirigés vers le réseau d'assainissement le plus proche, après accord du concessionnaire.
	Engendre-t-il des effluents ?	×		En phase chantier, les cabanes de chantier devront être branchées au réseau d'assainissement. En phase d'exploitation le projet engendrera des effluents de types eaux usées domestiques, les bâtiments seront rattachés au réseau d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		En phase chantier, les déchets produits seront gérés par l'entreprise de construction conformément aux normes en vigueur. En phase d'exploitation, le projet produira des déchets de type ordures ménagères. Les logements seront équipés de bacs de stockage des ordures ménagères et un ramassage régulier de ces déchets sera assuré par l'intercommunalité.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	Compte tenu de l'absence de bâtiments remarquables à proximité du projet, et du soin apporté à la qualité architecturale et paysagère des futurs bâtiments, le projet améliore le patrimoine architecturale et paysager du site.		
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		Dans son état actuel, la zone du projet est occupée par des logements individuels. Le projet prévoit la construction de logements collectifs ainsi que des places de parking sur deux niveaux de sous-sol.		
6.2 Les incide approuvés	;?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :		
Les aménagements prévus pour le projet améliorent la qualité de vie et la qualité environnementale du secteur en permettant notamment : la création de nouveaux commerces, la création de nouveaux logements aux dernières normes (concernant le confort, l'énergie, l'environnement), une gestion des eaux pluviales à la parcelle, la création d'îlots de végétation, une augmentation de l'espace accessible aux piétons. Les nouveaux aménagements du projet se cumuleront potentiellement avec les aménagements d'autres projets urbains qui sont en cours à L'Haÿ-les-Roses comme le réaménagement du square El-Melik, l'aménagement d'une coulée verte à la place du chemin de la Vanne, la construction du nouveau marché Locarno et la construction d'une gare qui accueillera le métro de la ligne 14.						
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de son engagement à assurer une démarche environnementale lors de la construction des logements collectifs, Gambetta s'engage à faire réaliser un chantier à faible impact environnemental et à faible nuisance.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ftant donné

- -Que toutes les mesures seront prises pour éviter les nuisances et pollutions lors du chantier
- -L'absence de zones naturelles dans le voisinage du projet
- -Que le rabattement de nappe sera temporaire
- -Que le projet permet une amélioration de la qualité paysagère et de vie du quartier
- -Que le projet est d'ampleur limitée (45 logements collectifs)

Nous estimons que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 à 6 : Pièces obligatoires Annexe 7 : Étude de pollution des sols

Annexe 8 : Étude NPHE

Annexe 9 : Étude géotechnique G2AVP

Annexe 10 : Étude acoustique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

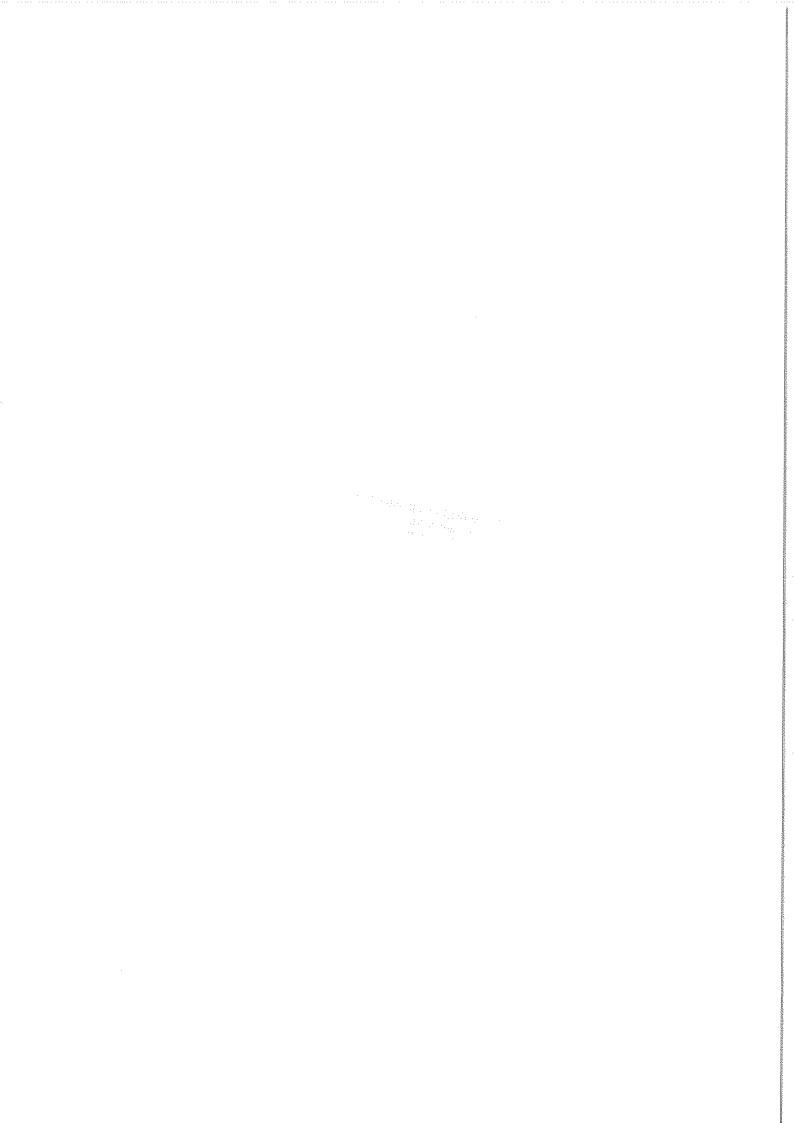
PARIS

1e, 20/10/1020

Signature

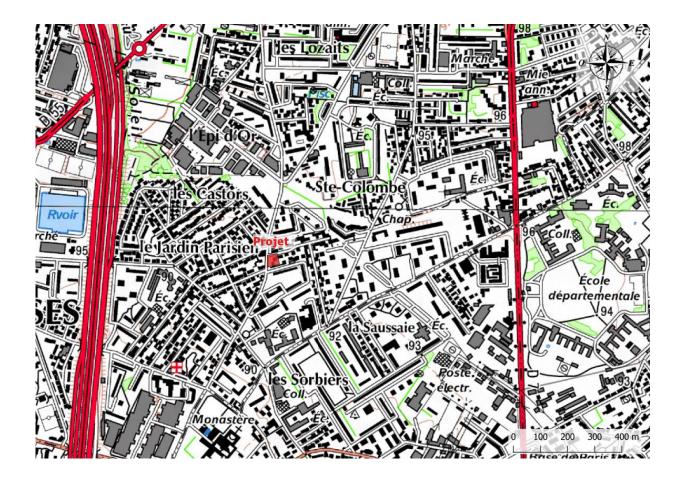
92 Houlevard du Montparnasse 75014 PARIS Tél. 01 44 10 77 77 81RET 817 758 675 00018

ci-dessus





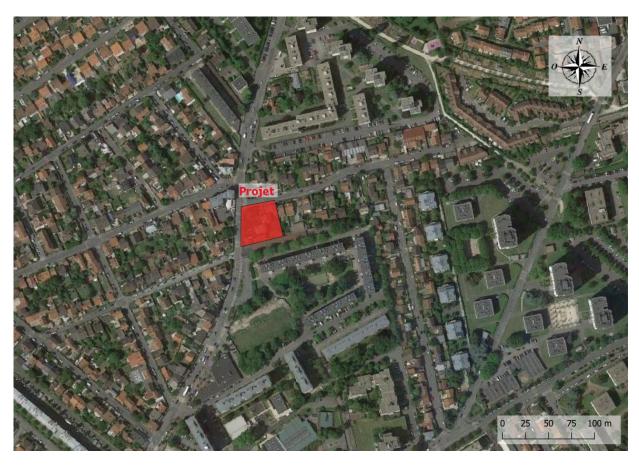
ANNEXE 2: PLAN DE SITUATION AU 1/25 000



(1) Localisation du projet sur fond topographique au 1/25 000 (IGN)







(2) Localisation du site sur fond orthophotographique (IGN)



ANNEXE 3: REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Les photographies proposées ci-dessous ont été prises aux alentours du site le 23/09/2020. Elles permettent d'apprécier l'environnement proche du site d'étude et de rendre compte de l'état d'urbanisation autour du projet.

La carte ci-dessous montre la localisation géographique des photographies.



(3) Localisation des prises de vues





(4) Photographie 1 – vue extérieure de la zone d'étude depuis le Sud



(5) Photographie 2 – vue de la rue de Bicêtre depuis le Sud







(6) Photographie 3 – vue intérieure de la zone d'étude depuis la rue de Bicêtre



(7) Photographie 4 – vue intérieure de la zone d'étude depuis la rue de Bicêtre







(8) Photographie 5 – vue de la rue Julien Victor depuis la rue de Bicêtre



(9) Photographie 6 – vue extérieure de la zone d'étude depuis la rue Julien Victor





ANNEXE 4: PLANS ET COUPES DU PROJET







(10) Plan de masse (GAMBETTA)













(12) Plan du RDJ (GAMBETTA)







(13) Plan du R-1 (GAMBETTA)

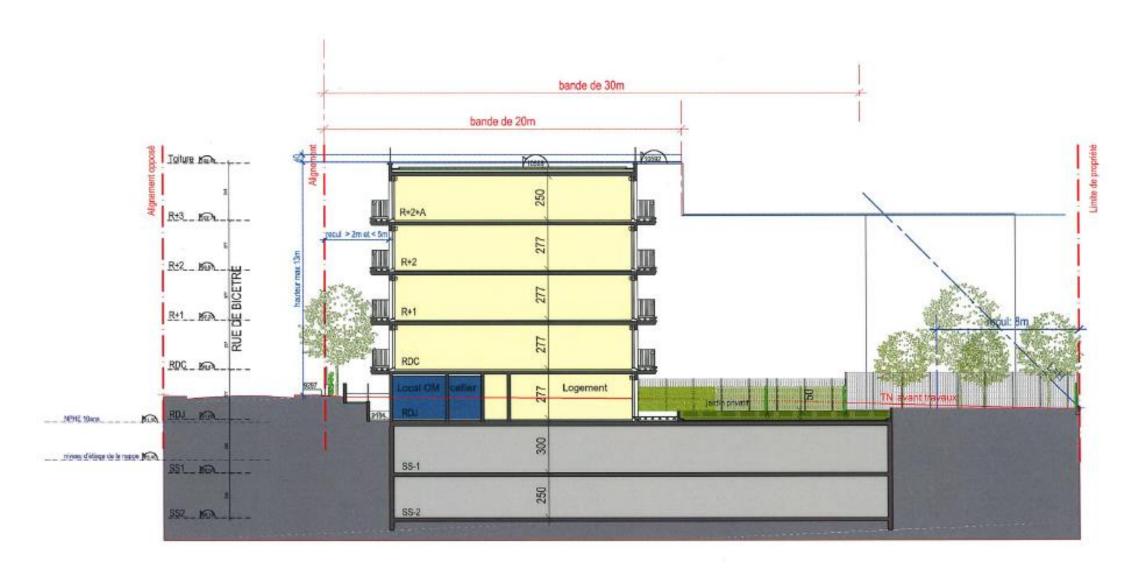




(14) Plan du R-2 (GAMBETTA)







(15) Coupe transversale AA (GAMBETTA)



ANNEXE 5: PLANS DES ABORDS DU PROJET

Le projet est situé au sein d'un quartier principalement constitué de maisons (logement individuel) et d'immeubles (logements collectifs).

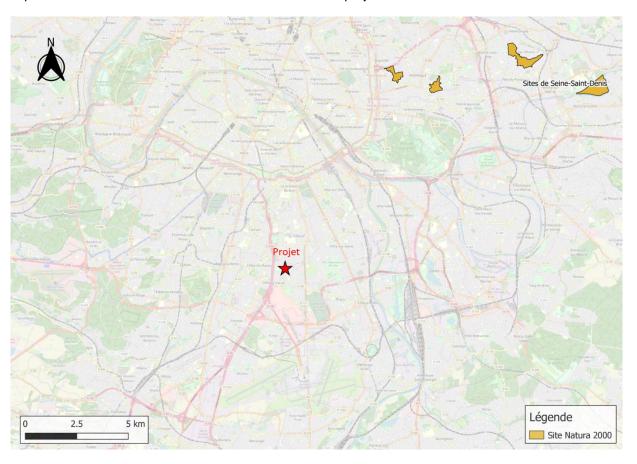


(16) Plan des abords du projet au 1/3 000 sur fond orthophotographique (IGN)



ANNEXE 6 : CARTOGRAPHIE DES ZONES NATURA 2000 ALENTOURS

La Zone Natura 2000 la plus proches est la FR1112013 « Sites de Seine et Saint-Denis », classée depuis le 26/04/2006. Elle est située à environ 11 km du projet.



(17) Localisation de la zone NATURA 2000 la plus proche sur fond open

Compte tenu de la distance entre le projet et ce site, aucun impact n'est attendu.